

Évreux, le 17 juillet 2015,

**Compte-rendu des CAP Locales
d'affectation au 1er septembre 2015 :**

Ces Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) avaient pour objet l'affectation des agents au 1er septembre 2015 dans notre département. Solidaires Finances Publiques et la CGT ont procédé à la lecture de leur déclaration liminaire.

En réponse, le directeur a rappelé sa position sur les suppressions d'emplois et qu'en conséquence il était du ressort de l'administration d'adapter le travail aux agents. Selon lui, la direction doit intervenir sur la nature des tâches et continuera d'adapter les tâches aux moyens alloués.

Sur le niveau de recrutement et les vacances de postes, le président a nié l'évidence en indiquant que globalement la DGFIP était à son niveau de recrutement avec certes quelques fois un peu de décalage. Chacun appréciera...

Quant aux vacances de postes, selon lui, elles existent parce que d'autres départements sont en surnombre... Mêmes réponses qu'en mars...

En CAPL n°3 (cadres C), 24 situations étaient soumises à examen pour ce premier mouvement unifié.

- 18 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu ;
- 5 agents ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux ;
- 1 agent s'est trouvé affecté d'office ayant formulé seulement 1 vœu.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 9 agents ALD. 2 ont été affectés selon leur premier souhait, 5 ont obtenu un de leur souhait et 2 ont été affectés sur des postes non désirés.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative. Cependant, Solidaires Finances Publiques est intervenu sur un cas litigieux pour lequel l'administration a apporté une réponse qui ne nous a pas convaincus et que nous ne manquerons pas de faire remonter au niveau national.

Un poste a été gelé empêchant un agent d'obtenir son premier vœu.

Dans la majorité des cas, les agents se sont vus attribuer le premier poste vacant dans l'ordre de leurs vœux.

Nous avons dénoncé les détachements (3) qui perdurent dans notre département, pénalisant les services d'affectation d'origine. Nous sommes fermement opposés à ces détachements (sauf dans l'intérêt de l'agent pour raisons médicales), qui vont à l'encontre de toutes les règles de gestion. La Direction n'a, pour l'heure, pas procédé à de nouveaux détachements en catégorie C.

Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs (-19 en tenant compte des ALD), du nombre de postes restants vacants à l'issue du mouvement, du gel de poste et des mesures de détachements, les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement.

En CAPL n°1 (cadres A), 8 situations étaient soumises à examen :

- 6 situations n'ont appelé aucun commentaire puisque les agents ont reçu un poste directement à l'issue de la CAP nationale ;
- 1 collègue a été maintenu sur son poste, faute d'emploi vacant sur les services demandés ;
- 1 collègue a obtenu son second vœu faute d'emploi vacant sur le premier.

Concernant les personnels ALD aucun changement d'affectation n'a été prononcé pour les 9 collègues déjà en poste dans le département. Un des 2 agents arrivants de l'extérieur est affecté sur son second souhait et l'autre collègue est affecté sur un poste non souhaité.

Aucun détachement n'est annoncé ni prévu à ce stade.

Bien que les règles d'affectation aient été respectées, Solidaires Finances Publiques a voté CONTRE le mouvement qui laisse à son issue 4 postes vacants et encore 2 après affectation des ALD.

En CAPL n°2 (cadres B), 39 situations étaient soumises à examen.

- 8 agents ont obtenu une affectation sur poste à l'issue de la CAP Nationale ce qui n'a appelé aucune observation ;
- 20 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu et conformément à leur affectation nationale ;
- 5 agents ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux ;
- 4 agents ont été maintenus sur poste faute d'emploi vacant sur les structures demandées ;
- 2 agents ont été affectés d'office sur la seule structure de leur mission où des postes restaient vacants.

Dans 2 cas, la Direction a gelé des postes empêchant ainsi les collègues d'obtenir satisfaction.

Ce gel est la conséquence d'un surnombre de cadres C dans l'une des 2 situations et, dans l'autre cas, le président a privilégié « un service à plus fort enjeu ».

Il a expliqué que la Direction doit gérer les déséquilibres et que, comme « il ne multiplie pas les pains et les poissons » certains agents ne peuvent obtenir leur premier vœu.

Quant à l'affectation des 9 agents ALD, 5 des agents déjà en poste sont maintenus, sans changement, 2 sont affectés sur des postes non sollicités, un agent est affecté conformément à son premier souhait et un dernier sur un de ses souhaits.

Cinq mesures de détachement ont été présentées à la CAPL pour information, 3 pour des raisons médicales et/ou sociales et 2 pour nécessités de services.

Bien que la règle de l'ancienneté administrative ait été respectée, compte tenu de la situation déficitaire des effectifs du département, du nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement (-20 sans les ALD et -12 avec les ALD), et des gels de postes, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement local.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.